

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2020

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le vingt-cinq mai deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Mme le Maire, Marie-Hélène MICHON.

Etaient présents : MH. MICHON, Maire - P. MOUNAUD - A. DUTHEIL - J-Y. HOUARD - J-L. VERGNE- N. VILLETELLE – E. BERNARD - G. ANDANSON - L. GAYET – E. MASCRIER – C. MUGNIER.

Secrétaire de séance : Patrick Mounaud.

La séance est ouverte à 19h47

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 et afin que l'installation des conseils municipaux se déroule dans le respect des prescriptions sanitaires, le législateur et le gouvernement ont mis en place différentes mesures qui sont appliquées lors de ce 1^{er} conseil.

Mme le maire ouvre la séance en indiquant qu'on procède à l'installation du nouveau conseil municipal. Le quorum étant atteint, le maire déclare les conseillers municipaux installés et propose de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

MH Michon demande au doyen, J. Y. Houard, de présider la séance.

J. Y. Houard demande la désignation d'un secrétaire de séance : P. Mounaud, et deux assesseurs : E. Mascrier et N. Villetelle.

- Election du maire :

J.Y. Houard rappelle la réglementation en lisant l'article L.2122-4 du CGCT. Il demande ensuite quels sont les candidats à la fonction de maire.

M H Michon indique qu'elle est candidate et précise dans quel esprit. : *« La première partie du mandat 2014-2020 a été un peu difficile, la seconde partie a été plus sereine et donc plus constructive avec des élus très disponibles, à l'écoute, efficaces et dynamiques avec une bonne cohésion et un bon esprit.*

Pour ces élections, j'ai hésité à être tête de liste mais j'ai compris que la place ne faisait pas rêver, le socle (4 élus) avait fait le choix de reconduire leur fonction pour un mandat afin de progresser dans leurs travaux et apporter leur contribution à la commune.

Je suis très contente de l'élection, avec un bon taux de participation, tous élus au 1er tour, avec peu d'écarts de voix, ce qui montre la confiance de la population pour une équipe soudée.

J'espère qu'il y aura un esprit d'équipe avec des responsabilités bien réparties, et de l'investissement de la part de chacun, mais bien entendu je comprends que tout le monde n'aura pas la même disponibilité. Les retraités sont bien sûr beaucoup plus disponibles.

Le maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, je peux, sous ma surveillance et ma responsabilité, déléguer par arrêté une partie de mes fonctions à un ou plusieurs des adjoints. De ce fait, l'adjoint perçoit une indemnité.

Chaque élu aura aussi la possibilité de prendre des responsabilités en étant vice-président dans l'une des différentes commissions communales, dont certaines demandent un engagement important : les bâtiments, la voirie.

Je fais le choix de m'entourer des forces que je connais et qui ont démontré la persistance, la régularité et la persévérance dans leurs missions ».

J.Y. Houard demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidats, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Marie-Hélène Michon est élue à l'unanimité par 11 voix sur 11 votants.

J.Y. Houard repasse la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire poursuit le déroulement de l'ordre du jour.

- **Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

Madame le Maire propose de fixer le nombre à 3 adjoints dans la continuité de ce qui s'est fait depuis le dernier mandat. Cette décision, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

- **Election des adjoints au Maire**

- **Election du 1^{er} adjoint**

Mme le maire propose la candidature de P. Mounaud en qualité de 1^{er} adjoint.

Mme le maire demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, un vote à bulletin secret est organisé et P. Mounaud est élu à l'unanimité.

Mme le Maire délègue au 1^{er} adjoint sa signature, il pourra signer certains documents en son nom, lieu et place, sous son contrôle et sa responsabilité. Cette délégation de signature sera prise par un arrêté qui sera publié et notifié au bénéficiaire.

P. Mounaud remercie pour la confiance qui lui est accordée. Il précise qu'il a eu beaucoup de satisfaction lors du précédent mandat où il s'est particulièrement impliqué dans le suivi de certains projets. Ceci montre la nécessaire continuité entre les équipes municipales car les projets qui avancent sont ceux que nos prédécesseurs ont initiés et il nous appartiendra de faire émerger ceux pour les prochaines années.

Election du 2^{ème} adjoint

Mme le Maire propose la candidature de J.L. Vergne et demande s'il y a d'autres candidatures.

N. Villetelle présente sa candidature. Mme le Maire leur demande de s'exprimer sur leur candidature.

J.L. Vergne indique qu'il a eu la responsabilité pendant un court mandat des agents techniques et des travaux et qu'il est prêt à poursuivre.

N. Villetelle indique qu'elle a bénéficié d'un fort électorat et qu'elle veut répondre à son attente.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont : J.-L. Vergne : 5 voix, N. Villetelle : 6 voix.

Mme le maire annonce que N. Villetelle est élue 2^{ème} adjoint et délègue au 2^e adjoint le suivi des agents techniques et le suivi des petits travaux communaux. Cette délégation de fonction sera prise par un arrêté qui sera publié et notifié au bénéficiaire.

Election du 3^{ème} adjoint

Mme le Maire propose la candidature de J. Y. Houard et demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidatures et après un vote à bulletin secret, J.Y. Houard est élu à l'unanimité.

Mme le maire indique J.Y.Houard est élu 3^{ème} adjoint et délègue au 3e adjoint la fonction concernant la communication (bulletin municipal, flyers, site internet, invitation, etc.....) et la relation avec les associations communales. Cette délégation de fonction sera prise par un arrêté qui sera publié et notifié au bénéficiaire.

Mme le Maire félicite les élus et procède à la lecture de la charte de l' élu local.

Indemnités du Maire et des Adjoints :

Mme le maire indique la raison qui préside au versement d'une indemnité, soit essentiellement le remboursement des frais de déplacement qu'implique cette responsabilité. Elle rappelle ce que sont les montants maximums fixés par les textes récemment modifiés et indique que la commune à l'habitude d'allouer des montants inférieurs au maximum. Mme le maire propose les indemnités suivantes : 855,66€ brut pour le maire et 256,70€ brut pour les adjoints. Elle suggère de ne pas mandater les indemnités des adjoints non reconduits et nouvellement installés pour la totalité du mois de mai et l'indemnité du maire sera identique à celle du mois précédent.

M. Gayet fait part de la pratique d'une commune voisine et demande s'il ne devrait pas y avoir une différence d'indemnités entre les adjoints. M. Mounaud indique que l'habitude de notre commune est de verser la même indemnité à tous les adjoints.

La proposition de Mme le maire sur le montant et le versement des indemnités est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

.

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le vingt-cinq mai deux mille vingt à vingt heures sous la présidence de Mme le Maire, Marie-Hélène MICHON.

Etaient présents : MH. MICHON, Maire - P. MOUNAUD - A. DUTHEIL - J-Y. HOUARD - J-L. VERGNE – N. VILLETTELLE – E. BERNARD - G. ANDANSON - L. GAYET – E. MASCRIER – C. MUGNIER.

La séance est ouverte à 20h23.

Un secrétaire de séance est désigné : Patrick Mounaud

Madame le maire propose d'entamer l'ordre du jour :

- **Approbation du règlement intérieur** : Mme le Maire le présente dans ses grandes lignes et il est mis à la disposition des conseillers municipaux. Il est proposé au vote et adopté à l'unanimité.
- **Désignation des délégués aux différentes commissions :**

I. Commissions internes à la commune :

1. Commission Appel d'offres :

Titulaires : J.Y. Houard, L. Gayet, A. Dutheil

Suppléants : N. Villetelle, J.L. Vergne, E. Mascrier

2. Commission de l'Animation et de l'Information

Vice-Président : J.Y. Houard

Membres : P. Mounaud, J.L. Vergne, G. Andanson, N. Villetelle

3. Commission des travaux – bâtiments

Vice-Président : E. Mascrier

Membres : E. Bernard, L. Gayet, J.Y. Houard, J.L. Vergne, N. Villetelle

4. Commission des travaux – voirie

Vice-Président : L. Gayet

Membres : P. Mounaud, E. Mascrier E. Bernard N. Villetelle

5. Commission des finances

Vice-Président : P. Mounaud

Membres : A. Dutheil, C. Mugnier, G. Andanson

6. Commission Etudes et projets

Vice-Président : J.Y. Houard,

Membres : A. Dutheil, P. Mounaud, E. Mascrier, L. Gayet, E. Bernard.

7. Bibliothèque départementale de prêt :

Membres : A. Dutheil

II. Commissions extérieures à la commune :

1. Communauté de commune Marche et Combraille en Aquitaine :

Titulaire : M.H. Michon, suppléant : P. Mounaud.

2. Syndicat intercommunal du Bassin scolaire de Flayat :

Titulaires : M.H. Michon, J.Y. Houard, C. Mugnier, A. Dutheil.

Suppléants : J.L. Vergne, P. Mounaud, L. Gayet, N. Villetelle.

3. Syndicat mixte de l'étang de Méouze :

Titulaires : P. Mounaud, M.H. Michon

Suppléants : E. Mascrier, J.Y. Houard

4. Syndicat primaire d'électrification :

Titulaires : L. Gayet, J.L. Vergne

Suppléants : A. Dutheil, M.H. Michon

5. Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement :

Titulaires : P. Mounaud

Suppléants : J.Y. Houard

6. Syndicat départemental Informatique des Communes :

Titulaire : J.Y. Houard, Suppléant : M.H. Michon

7. Syndicat mixte de Millevaches PNR

Titulaire : P. Mounaud

8. Syndicat intercommunal du transport scolaire au collège de Crocq :

Titulaires : J.L. Vergne, M.H. Michon

9. Groupement forestier de Chateauvert :

Titulaire : M.H. Michon, P. Mounaud

10. Centre National d'Action Sociale :

Titulaire : M.H. Michon

11. Syndicat Mixte du Conservatoire Emile Goué

Titulaire : M.H. Michon, P. Mounaud

12. Centre Communal d'Action Sociale :

Titulaires : M.H. Michon, C. Mugnier, J.Y. Houard, A. Dutheil.

Ces propositions sont proposées au vote et validées à l'unanimité.

Questions diverses

- Point sur le projet photovoltaïque. P. Mounaud fait un point sur le projet photovoltaïque en rappelant l'historique pour les nouveaux conseillers. Ce projet a été initié il y a 11 ans et a connu beaucoup d'aléas, soit du fait de l'évolution des orientations nationales, soit du fait de différentes difficultés. Quoi qu'il en soit les différentes équipes municipales précédentes ont retenu le site actuel, ont procédé aux acquisitions ou échanges de terrain et ont sélectionné un prestataire. Au cours de l'année 2019, les deux actions essentielles ont été de lancer l'enquête publique qui a montré une adhésion à 98% et d'obtenir le permis de construire. Ceci a permis de déposer un premier dossier devant la commission nationale de régularisation de l'énergie à l'été 2019. Le projet n'a cependant pas été retenu et il a été décidé de le présenter à nouveau, mais seulement pour la moitié du projet, ce qui nous a permis d'être lauréat début 2020. La deuxième partie du projet sera déposée cet été et nous sommes confiants.
Les actions qui restent maintenant à conduire consistent à proposer des mesures compensatoires à l'abattage des arbres sur le site du projet. Il est envisagé de laisser la forêt se reconstituer naturellement après la coupe qui aura lieu au Bois d'Amont dans les prochains mois afin de préserver l'accueil de certains oiseaux menacés tels que la pie grièche. Ce projet devra être validé prochainement par la DREAL Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement). Il conviendra d'autre part de signer le bail emphytéotique qui nous liera avec le prestataire pour les 30 prochaines années et de procéder à l'abattage des bois sur le site en lien avec l'ONF et à son dessouchement. Tout ceci pourrait aboutir à une mise en fonction du parc photovoltaïque pour la fin de l'année 2021.
- Prochains conseils municipaux :
 - le jeudi 11 juin à 20h.
 - le jeudi 2 juillet à 20h.

La séance est levée à 21h30.